

Le Proviseur

à

L'ensemble des membres du personnel

Troyes, le 16 septembre 2016

Objet : Sécurisation de l'établissement (note de service n°1)

Le proviseur

Mesdames,
Messieurs,

Secrétariat
de direction

Affaire suivie par

Téléphone

03.25.71.78.00

Fax

03.25.49.97.22

Mél

ce.0100023W@ac-reims.fr

13, rue de la Reine Blanche
BP 393
10 026 Troyes cedex

A la suite de la circulaire du 24 août 2016 relative aux consignes de sécurité applicables dans les établissements scolaires, je vous prie de trouver ci-après les mesures prises par le lycée Marie de Champagne.

Je vous demande d'en prendre connaissance et d'en informer les élèves ou étudiants dont vous êtes professeurs principaux ainsi que les auditeurs du GRETA.

- Présence d'un adulte (AED) durant toute la journée en complément de la personne se trouvant à la loge.
- Contrôle visuel possible des sacs.
- Accueil systématique des personnes extérieures au lycée par le personnel de la loge, vérification et enregistrement des identités dans le registre prévu à cet effet.
- Remise d'un badge « visiteur » et restitution de la carte d'identité au départ du visiteur.
- Ouverture des portails limitée aux horaires de flux les plus importants (début et fin de demi-journées et récréations), passage par le portillon pour les horaires intermédiaires.
- Entrées et sorties exclusivement par le 13, rue de la reine blanche.
L'entrée au 2, avenue Marie de Champagne ne pourra être utilisée que le mardi soir pour la sortie des élèves internes majeurs, ce, sous contrôle d'un AED.
- Les livraisons au 15, rue de la reine blanche devront être régulées sous la responsabilité de Monsieur Bonnes et de Monsieur Berton de façon à ce que l'ouverture du portail soit limitée à l'entrée et à la sortie des véhicules.
- Le Plan Particulier de Mise en Sûreté présenté au conseil d'administration de juin est en cours de révision et sera à nouveau évoqué lors du prochain conseil d'administration en tenant compte des compléments apportés par la circulaire du 24 Août 2016.
- Les consignes relatives à l'attitude à tenir lors d'un attentat-intrusion seront affichées dans chaque salle de classe et dans tous les endroits où se

regroupent les usagers et personnels (ex-internat, restauration, foyer, etc....)

- Ces consignes seront lues et commentées par les professeurs principaux en même temps que cette note de service.
- Trois exercices de sécurité sont prévus par la circulaire du 24/08/2016.

Le premier situé avant les vacances de Toussaint doit avoir pour thématique un scénario « attentat-intrusion ». Il s'agit là de se mettre en situation de crise et, selon l'endroit où l'on se situe au moment de l'alerte, d'adopter la meilleure attitude possible, d'où l'importance de bien prendre connaissance des différentes consignes affichées dans les locaux et communiquées à chacun.

Il est nécessaire de rappeler que la circulaire déconseille les rassemblements devant les établissements scolaires. Les salles d'étude, le foyer, le CDI et la cour sont autant de lieux qui permettent à chacun de satisfaire à cet objectif.

Il importe que chacun se saisisse de l'ensemble de ces mesures préventives.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Le Proviseur



LYCEE MARIE DE CHAMPAGNE
Le Proviseur
TROYES